



OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES DE VALENCIENNES
METROPOLE
Siège social :

2 Place de l'Hôpital Général - Valenciennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 02 Octobre 2019

Date de convocation :
Le 17 septembre 2019

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 9
- de votants : 9

- délégués suppléants : 12
- de présents : 1
- de votants : 1

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
II/020/19


Secrétaire de Séance :
M. Pierre LABONTÉ

Nos Réf : PL/IC

OBJET : Plan d'actions 2020.

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.

La Présidente,
Élisabeth GONDY


La Présidente :
-Certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte ;
-Informe que la présente
délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif dans un
délai de 2 mois à compter de
sa date de réception en Sous-
Préfecture.

L'an deux mille dix-neuf, le deux septembre à dix heures
trente, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de Madame Élisabeth GONDY, Présidente,
suite à la convocation qui a été faite le dix-sept septembre 2019.

Étaient présents en qualité de délégués communautaires (05) :
Mme Élisabeth GONDY ; Mme Renée STIÉVENART ; M. Didier
JOVENIAUX ; M. Jacques SCHNEIDER ; Mme Geneviève
MANNARINO ;

Étaient présents en qualité de personnes qualifiées titulaires
(05) : M. Vincent DOCHEZ ; Laurent SUIN ; M. Christophe
FEHRING ; M. Fabien HENNION ; M. Vincent HADOT ;

Étaient absents, excusés (09) :
M. Laurent DEGALLAIX ; M. Grégory LELONG excusé ; Mme Valérie
TOMSON ; Mme Marie-Geneviève DEGANDSART ; M. Guy HUART
excusé ; M. Joël SOIGNEUX ; M. Mattéo GUALANO ; Mme Isabelle
CHOAIN excusée ; M. Bruno FONTAINE donne pouvoir à M.
Christophe FEHRING.

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et
suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes
Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la
création d'un office de tourisme constitué sous forme
d'établissement public à caractère industriel et commercial
(ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie
financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du
15 juin 2012 et notamment les articles 1er et 4 ;

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre
Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

Pour son fonctionnement et pour justifier de la subvention
demandée à Valenciennes Métropole, chaque année l'OTC VM
propose au Comité de Direction, un plan d'actions annuel, en lien
avec la convention d'objectifs signée avec la CAVM.

Ce plan d'actions annuel vise la mise en application de la stratégie
marketing de l'OTCVM, ainsi que l'atteinte des objectifs fixés dans



le cadre de la convention d'objectifs et de moyens signée avec la CAVM.

Aussi, il est proposé au Comité de Direction d'approuver le plan d'actions 2020 présenté en annexe.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 02 octobre 2019,

- D'approuver le plan d'actions 2020.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE :

- **Le plan d'actions 2020.**

Ont signé, au registre, les membres présents.

Fait à Valenciennes,
le 02 Octobre 2019

La Présidente,
Élisabeth GONDY

